



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ivry-sur-Seine, le 2 novembre 2015

Lancement de l'agenda social de l'ESR : enfin !

L'agenda social de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a été officiellement lancé par M. Thierry Mandon, secrétaire d'État, ce lundi 2 novembre 2015.

L'UNSA Éducation et ses syndicats (A&I-UNSA, Sup'Recherche-UNSA, UNSA ITRF-BI-O) se félicitent du lancement tant attendu de l'agenda social de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) malgré le retard considérable qui a été pris sur le calendrier arrêté dans le cadre du protocole d'accord signé le 17 février 2014.

Rappelons que cinq groupes de travail thématiques ont été identifiés dans ledit protocole : le suivi de la situation des contractuels, la mobilité, la responsabilité sociale de l'employeur, les missions et perspectives de carrières, les régimes indemnitaires.

L'UNSA Education a réaffirmé son attachement au respect du statut de la Fonction publique de l'État et à la nécessaire transparence des indicateurs sociaux. L'UNSA Education tient au cadrage national du 16 octobre 2001 sur le temps de travail des personnels BIATSS dans tous les secteurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Par ailleurs, l'UNSA Education a souligné que dans le cadre du protocole signé le 17 février 2014, un paragraphe était consacré aux personnels des CROUS. Aucun groupe de travail thématique n'étant prévu pour l'instant, l'UNSA Education a demandé à ce que cet aspect primordial pour la vie étudiante ne soit pas oublié.

Quant au RIFSEEP, qu'il soit commun à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est pour l'UNSA Education un élément de cohésion et d'équité pour des missions aux responsabilités comparables dans le respect des métiers de chacun. Si pour les personnels ITRF et de Bibliothèques la mise en œuvre est à l'échéance 2016/2017, il n'en est pas de même pour l'AENES qui est entrée dans le dispositif depuis le 1^{er} septembre 2015. Suite à notre demande, la DGRH confirme que la circulaire unique d'application a été visée par le contrôleur budgétaire et sera signée très rapidement.

Concernant les enseignants-chercheurs, l'UNSA Education a rappelé qu'il convenait de prendre en compte la diversité des missions qu'ils accomplissent dans leur progression de

carrière, et ce, indépendamment de la question de leur formation initiale et continue. Cette priorité, qui semble faire consensus, mérite maintenant une traduction dans les actes. De même, pour ce qui relève des possibilités de mutation, l'UNSA demande à ce que l'on ne s'en tienne pas seulement à un bilan de ce qui a été mis en place en 2014 dans le cadre des priorités légales.

Les cinq groupes de travail doivent désormais se réunir au plus vite pour formuler des propositions et obtenir des avancées pour l'ensemble des catégories de personnels. À cet égard, l'UNSA Education attendait avec impatience des précisions sur le calendrier des réunions et la méthode de travail retenue.

Les dates des premières réunions des groupes de travail (GT) thématiques ont été annoncées par Mme Catherine Gaudy, directrice générale des ressources humaines :

- GT 1 : Suivi de la situation des contractuels - 2/12/2015 à 14h30
- GT 2 : Mobilité - 10/12/2015 à 9h30
- GT 3 : Responsabilité sociale de l'employeur - 17/11/2015 à 9h30
- GT 4 : Missions et perspectives de carrières - 24/11/2015 à 14h30
- GT 5 : Régimes indemnitaires - 15/12/2015 à 14h30

Le secrétaire d'État a réaffirmé son attachement à la qualité du dialogue social et annoncé qu'il ferait un bilan d'étape à l'issue de ces premières réunions. L'UNSA Éducation, malgré les limites de l'exercice, entend bien faire bouger les lignes de manière significative en agissant avec le souci d'obtenir du concret pour les collègues, en combinant pragmatisme et détermination. Elle veillera notamment à ce que ces groupes de travail n'en restent pas au stade du diagnostic mais à ce qu'ils débouchent pour tous sur des mesures tangibles en matière de reconnaissance, de mobilité et de fluidité de carrière.